

AUDIENCE DCSP

Le mardi 29 avril 2008 , une délégation de **SYNERGIE-OFFICIERS** composée d'Alain ROMANET Secrétaire National et de Michel BONNET et Patrick APPLENCOURT, Secrétaires Régionaux, était reçue à la DCSP par Monsieur CHABROLLES, DCSP adjoint, et messieurs SALANOVA, GUILLEN et MERIC, Sous-Directeurs.

Cette audience portait essentiellement sur l'additif au protocole de la réforme des corps et carrières signé en décembre 2007 et ses corollaires : nouveau statut de cadre des Officiers de Police, notion de latitude opérationnelle (compensation horaire), disparition progressive des permanences et astreintes judiciaires au profit de permanences et astreintes de commandement.

SYNERGIE-OFFICIERS souhaite que la réforme soit appliquée le plus rapidement possible au sein de cette Direction comme dans les autres, le régime cadre des OPN étant officiellement en application depuis le 1 avril 2008.

Même si certains DDSP ont commencé une réflexion sur le sujet et ce dans la concertation, d'autres, semblent traîner les pieds prétextant l'absence de note émanant de leur Direction centrale sur le sujet. Cette situation de blocage nous interpelle sur la loyauté de certains directeurs et chefs de service envers le Ministre de l'intérieur, le DGPN ou leur Directeur Central.

Certains mènent un combat catégoriel d'arrière-garde malgré une Instruction DGPN qui positionne clairement les Officiers comme des cadres mais également malgré la nouvelle rédaction de l'IGOT et la parution au Journal Officiel du nouveau RGEPN !!!

Si des difficultés existent localement, la concertation permettra de trouver les solutions adéquates. Certains DDSP l'ont déjà fait et nous nous en félicitons. Mais nous n'accepterons pas les archaïsmes chroniques de ceux qui veulent voir dans les Officiers de simples OPJ (Cf le vote conjoint en CTPC de l'Unsa / Snop et du SCPN contre la notion de latitude).

Peu à peu, les permanences des Officiers devront se faire uniquement dans un rôle de commandement opérationnel y compris pour nos collègues travaillant dans les structures d'investigation. C'est pourquoi, **SYNERGIE-OFFICIERS** a également réinsisté pour que les gradés OPJ soient prioritairement employés dans des missions judiciaires, permettant ainsi de dégager du potentiel de commandement et d'expertise supérieure pour les Officiers.

Le DCSP adjoint nous a assuré de la rédaction de la dite note dans les prochains jours. Gageons qu'elle sera conforme à nos attentes et à l'esprit de la réforme ! Nous serons très vigilants sur la suite donnée.

Sur les permanences en SDIG, le Sous-Directeur, Monsieur GUILLEN nous a déclaré qu'il y aurait deux types de permanences : l'une relevant du domaine d'expertise à savoir d'information générale, l'autre relevant du positionnement hiérarchique ce qui positionne nos collègues (capitaines ou commandants) comme de véritables chefs de service ! Le chef de la SDIG intégrera le pool direction de la DDSP (sans toutefois être habilité OPJ).

SYNERGIE-OFFICIERS considère qu'il s'agit là d'un signe fort qui marque le nouveau positionnement du corps de commandement. **SYNERGIE-OFFICIERS** veillera à ce que même état d'esprit préside au traitement de TOUS nos collègues affectés en Sécurité Publique.